



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2023 CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme JOBLET Brigitte, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme GRENECHE Sandrine, M. CHAUVIN Arnaud

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION n° 2023-08

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

M. le Maire rappelle les subventions votées en 2022 et propose de reconduire pour l'année 2023 les subventions accordées aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord et décide d'accorder les subventions aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de de la commune.

ARRETE :

Les subventions sont donc accordées aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de la commune de la manière suivante :

« Enfants »

- Foyer rural – Vichères	80.00 €
- ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire Souancé)	100.00 €
- Ecole de musique municipale – Nogent	25.00 €/élève
- Voyage scolaire organisé par les professeurs (Collèges et lycées de Nogent)	25.00 €/élève

« Associations »

- Club du 3 ^{ème} Age – Trizay	80.00 €
- Anciens combattants – Trizay	80.00 €
- Comité des Fêtes de Trizay	80.00 €
- 100 Km du Perche	80.00 €

(M. Vallée, membres du comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2023 révisées,

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2023, pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti. Cette année, il est ajouté le vote de la taxe d'habitation concernant uniquement les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2023 tel qu'il suit :

- **TAXE FONCIERE BATI : 33.70 %**
Produit attendu : 121 219 €

- **TAXE FONCIERE NON BATI : 40.95 %**
Produit attendu : 34 029 €

- **TAXE D'HABITATION : 17.81 %**
Produit attendu : 17 490€

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget primitif 2023, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 348 971.06€ - Recettes : 462 260.54 €
- Section d'investissement : 724 887.58 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget principal 2023.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX – ANNEE 2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Logements sociaux 2023, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 33 279.32 €
- Section d'investissement : 348 705.50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Logements sociaux 2023.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – ANNEE 2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Lotissement 2023, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 168 516.05 €
- Section d'investissement : 103 064.48 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire énumère les travaux actuellement en cours :

- Restauration des volets des logements de la Métairie et du gîte
- Restauration des portes de l'Église Saint Martin

La représentation du spectacle « Le musée des objets disparus » présentée par L'Eblouie le 31 mars 2023 a rencontré un franc succès.

En 2024, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, une animation avec Daniel Fernandes, entraîneur de judo au niveau national est prévue.

8 mai 2023 : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

En 2025, le jury des Villes et Villages Fleuris (VVF) visitera de nouveau la commune pour le label en mai/juin. Monsieur le Maire propose de créer une commission / réunion afin de proposer de nouveaux aménagements et embellissements des espaces fleuris.

Le prochain conseil municipal est prévu en mai 2023.

Fin de la séance : 22h20